



**AgEcon** SEARCH  
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

*The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library*

**This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.**

**Help ensure our sustainability.**

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

[aesearch@umn.edu](mailto:aesearch@umn.edu)

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

*No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.*

## L'impact du soja sur le marché des oléagineux : le cas portugais

Nelly Jazra-Bandarra

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Jazra-Bandarra Nelly. L'impact du soja sur le marché des oléagineux : le cas portugais. In: Économie rurale. N°170, 1985. pp. 21-30;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1985.3201>

[https://www.persee.fr/doc/ecoru\\_0013-0559\\_1985\\_num\\_170\\_1\\_3201](https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1985_num_170_1_3201)

---

Fichier pdf généré le 08/05/2018

## Abstract

In Portugal, the animal feed industry began to use soybean during the sixties. A crushing capacity was created in 1975, expanding rapidly and exporting soybean oil and cake. Expansion in this sector which originated in Spain and secured its place on the world market, had led to the development of an important equipment industry.

The use of soybean oil was delayed in Portugal because of the resistance of olive oil and colonial oilseed interests. But the soybean oil entered the competition and has replaced the traditional sources. This evolution increased the dependency and created a new external articulation where the United States has the major position. The introduction of soybean is no longer questioned to day because it has induced the growth of the animal feed industry and given raw material to fish conserveries and margarine industry. Internal intervention mechanisms (exchange control, foreign transfers...) have distorted the price formation and the liberalization of imports has not reached its objective. Reforms are necessary in order to obtain better competitiveness, especially for the entry in the European Economic Community.

## Résumé

Au Portugal dans les années 60, les industries d'aliments du bétail commencent à utiliser les tourteaux de soja. Vers 1975, une industrie de trituration s'installe, se développe très rapidement et devient même exportatrice d'huile et de tourteaux. L'expansion de cette industrie qui a démarré en Espagne, ce qui lui a assuré sa place sur le marché mondial, a entraîné le développement d'une importante industrie de biens d'équipement.

L'utilisation d'huile de soja a été retardée au Portugal dans le souci de ménager certains intérêts liés à l'huile d'olive locale et aux oléagineux d'origine coloniale. Mais l'huile de soja finit par se substituer en grande partie aux oléagineux traditionnels. Cette évolution élargit la dépendance alimentaire et crée une nouvelle articulation externe où se manifestent les relations avec les Etats-Unis, premier partenaire du Portugal pour l'achat de denrées alimentaires. L'implantation du soja n'est guère remise en question aujourd'hui car elle a permis l'expansion des industries d'aliments du bétail et a fourni des matières premières aux conserveries de poissons et aux fabriques de margarine. Les mécanismes internes d'intervention (contrôle des changes, transferts vers l'étranger...) ont détourné le système des prix de son objectif initial. La libéralisation des importations n'a pas encore obtenu le résultat recherché. De nouvelles réformes (certaines sont en cours) s'annoncent nécessaires pour assurer la compétitivité du secteur, en particulier dans la conjoncture actuelle d'entrée dans la CEE.

## L'IMPACT DU SOJA SUR LE MARCHÉ DES OLÉAGINEUX : LE CAS PORTUGAIS

Nelly JAZRA\*

### Résumé :

Au Portugal dans les années 60, les industries d'aliments du bétail commencent à utiliser les tourteaux de soja. Vers 1975, une industrie de trituration s'installe, se développe très rapidement et devient même exportatrice d'huile et de tourteaux. L'expansion de cette industrie qui a démarré en Espagne, ce qui lui a assuré sa place sur le marché mondial, a entraîné le développement d'une importante industrie de biens d'équipement.

L'utilisation d'huile de soja a été retardée au Portugal dans le souci de ménager certains intérêts liés à l'huile d'olive locale et aux oléagineux d'origine coloniale. Mais l'huile de soja finit par se substituer en grande partie aux oléagineux traditionnels. Cette évolution élargit la dépendance alimentaire et crée une nouvelle articulation externe où se manifestent les relations avec les Etats-Unis, premier partenaire du Portugal pour l'achat de denrées alimentaires. L'implantation du soja n'est guère remise en question aujourd'hui car elle a permis l'expansion des industries d'aliments du bétail et a fourni des matières premières aux conserveries de poissons et aux fabriques de margarine. Les mécanismes internes d'intervention (contrôle des changes, transferts vers l'étranger...) ont détourné le système des prix de son objectif initial. La libéralisation des importations n'a pas encore obtenu le résultat recherché. De nouvelles réformes (certaines sont en cours) s'annoncent nécessaires pour assurer la compétitivité du secteur, en particulier dans la conjoncture actuelle d'entrée dans la CEE.

### Summary :

In Portugal, the animal feed industry began to use soybean during the sixties. A crushing capacity was created in 1975, expanding rapidly and exporting soybean oil and cake. Expansion in this sector which originated in Spain and secured its place on the world market, had led to the development of an important equipment industry.

The use of soybean oil was delayed in Portugal because of the resistance of olive oil and colonial oilseed interests. But the soybean oil entered the competition and has replaced the traditional sources. This evolution increased the dependency and created a new external articulation where the United States has the major position. The introduction of soybean is no longer questioned to day because it has induced the growth of the animal feed industry and given raw material to fish conserveries and margarine industry. Internal intervention mechanisms (exchange control, foreign transfers...) have distorted the price formation and the liberalization of imports has not reached its objective. Reforms are necessary in order to obtain better competitiveness, especially for the entry in the European Economic Community.

Après la seconde guerre mondiale, la culture du soja, graine oléagineuse d'origine asiatique, se répand aux Etats-Unis ; un courant d'échange important s'établit alors entre les Etats-Unis et l'Europe. Le soja connaît une expansion rapide surtout à cause de son utilisation comme tourteau, destiné à la fabrication des aliments du bétail. Les répercussions de cette expansion sur les autres oléagineux conduisent à la formation de nouveaux liens de dépendance et contribuent à la modification des relations traditionnelles des pays européens avec leurs colonies.

Au Portugal, le soja est introduit tardivement. L'utilisation des tourteaux date des années 60, mais on ne procède à la trituration des graines à une échelle significative qu'à partir de 1975/76. Depuis cette date, s'est installée une importante industrie de trituration, qui depuis quelques années dépasse de loin la capacité d'absorption du marché intérieur. Les transformations politiques et économiques internes, ainsi que l'impact du marché international ont accéléré le développement de cette industrie, et permis récemment d'exporter l'huile puis les tourteaux de soja. On peut s'interroger sur les raisons de cette évolu-

tion, sur ses conséquences pour le marché des oléagineux et pour les possibilités d'élargissement d'une telle position, compte tenu de la forte concurrence sur le marché mondial.

### INTRODUCTION DU SOJA AU PORTUGAL : COMMENT LES OBSTACLES ONT-ILS PU ÊTRE APLANIS ?

Le processus d'introduction du soja au Portugal est tardif par rapport à l'Espagne. La comparaison entre les deux pays permet de saisir quelques uns des facteurs qui font de l'Espagne un point d'expansion et de diffusion du soja et de la technologie nécessaire à sa transformation.

En effet, l'Espagne est l'un des pays européens choisis par les Etats-Unis comme plaque tournante de l'exportation de tourteaux et d'huile, ainsi que comme localisation préférentielle d'une importante industrie de trituration. Le cas rappelle celui de la RFA et des Pays-Bas qui, à la suite du Plan Marshall, commencèrent à transformer et à diffuser ces produits. Dès les années 50, dans le cadre des accords signés entre l'Espagne et les Etats-Unis, s'opèrent

\* Instituto Superior de Economia, 6 Rua do Quelhas 1200 Lisboa.

diverses exportations de biens alimentaires vers l'Espagne dont l'huile de soja. Au début des années 60, s'installe, avec la collaboration de firmes américaines, une industrie de trituration importante qui fournit les tourteaux aux industries d'aliments composés et qui exporte la quasi-totalité de l'huile ainsi qu'une partie des tourteaux. On compte actuellement 300 entreprises de trituration, disposant d'une capacité de 3 millions de tonnes, presque autant que la RFA, plus que les Pays-Bas (2 683 000 t), et dépassant de loin l'Italie (1 293 000 t) et l'Angleterre (1 100 000 t). Ces industries ont permis de diffuser l'utilisation du soja dans le bassin méditerranéen, car l'Espagne est un fournisseur important des pays d'Afrique du Nord (465 935 t d'huile et 308 368 t de tourteaux en 1982).

L'exportation d'importantes quantités d'huile de soja est due au contingentement du marché intérieur espagnol (contingents limités à 95 000 t par an). L'Espagne protège ainsi sa production d'huile d'olive et celle d'huile de tournesol (près de 330 000 t), face à une huile meilleur marché.

Au Portugal, l'interdiction jusqu'en 1973, d'utiliser l'huile de soja pour la consommation s'explique par deux raisons principales : la nécessité de protéger la production d'huile d'olive, l'existence d'une production importante d'oléagineux dans les colonies portugaises.

#### L'opposition des producteurs d'huile d'olive

Les grands producteurs d'huile d'olive du centre et du sud du pays exercent de fortes pressions sur le gouvernement. Ils fournissent d'importantes quantités d'huile pour la consommation : en 1970, 60 % de l'huile consommée sur une production qui varie entre 50 000 et 80 000 t. Jusqu'aux années 60, une large part de cette huile est destinée aux industries de conserves de poissons.

Après 1974, le changement de régime et surtout les occupations et les expropriations de terres dans les zones d'implantation des oliveraies, marginalisent les intérêts de ces producteurs. D'autres facteurs s'y ajoutent : la cherté de l'huile d'olive par rapport aux autres huiles, la concurrence de l'huile d'arachide des colonies puis du tournesol et plus tard du soja.

Entre 1970 et 1982, alors que la consommation totale d'huiles végétales fait plus que doubler (44 500 t en 1970, 100 300 t en 1982), la consommation d'huile d'olive diminue brutalement et sa part dans la consommation totale chute de 59,4 % à 26,1 %.

#### Les intérêts des groupes liés aux anciennes colonies

Jusqu'à l'indépendance des colonies portugaises (1974-1975), le gouvernement protège les importations en provenance de ces pays : arachide de Guinée (détenue par le groupe CUF, le groupe économique portugais le plus important et le seul qui ait été entièrement nationalisé en 1975), huile de palme et palmiste d'Angola, Guinée et S. Tomé, huile de palme d'Angola.

L'huile d'arachide, en partie transformée en Angola, en Guinée et au Mozambique, est surtout utilisée par les conserveries de poissons, dont quelques unes sont installées sur place. Elle se substituera à l'huile d'olive et sera

elle-même remplacée par l'huile de soja à partir de 1976. La croissance de l'huile d'arachide est continue dans les années 50 et 60 ; sa consommation augmente régulièrement passant de 7 300 tonnes en 1950/54 à 46 500 t en 1965/69. Cette croissance est stimulée par une décision du gouvernement qui autorise le mélange d'huile d'arachide et d'huile d'olive, mélange qui sera interdit en 1969. Après cette date, on constate un net déclin de sa consommation.

Tableau 1. - L'évolution de la part des huiles végétales consommées en % par rapport au total des huiles consommées, non compris l'huile d'olive

Années	Soja	Tournesol	Arachide	Autres (1)	Total (1000 t)
1970	0	2,4	69,0	28,6	100
1974	10,0	36,2	28,0	25,8	100
1978	17,1	52,3	13,4	17,2	100
1982	12,9	74,3	5,6	7,2	100

Source : IAPO.

1. Carthame, graine de maïs, graine de raisins et de tomate...

C'est aussi en 1969 qu'est autorisée la consommation de l'huile de tournesol (1).

L'autorisation du mélange des huiles a des répercussions néfastes sur la production de l'huile d'olive. Les industriels et les grossistes, qui généralement effectuent les mélanges, préfèrent acheter de l'huile d'olive à haut degré d'acidité, moins bonne mais moins chère. L'huile d'olive de qualité, à faible degré d'acidité, se vend mal et les producteurs s'en ressentent.

Quant aux huiles de palmiste et de palme, leur importance s'est accrue pendant les quinze dernières années. Incorporées dans les 13 à 14 000 tonnes de margarine produites jusqu'en 1974, 50 % de ces huiles proviennent d'Angola et de S. Tomé. Après 1976, elles sont surtout originaires d'Indonésie et de Malaisie.

Vers la fin des années 60, les tendances protectionnistes s'atténuent et le marché intérieur s'ouvre partiellement aux produits importés et aux matières premières non coloniales. C'est la période où les alliances traditionnellement au pouvoir font place aux alliances novatrices qui, sur le plan économique, entraînent une vague de libéralisation des échanges et l'entrée dans l'AELE.

Au plan institutionnel, cette tendance se traduit par une réorganisation des organismes de coordination économique, chargés de contrôler les principaux marchés de produits alimentaires. C'est ainsi qu'en 1972, dans le cadre de ces réformes, les deux organismes qui coordonnent le marché des oléagineux, la Junte Nationale de l'huile d'olive et la Commission Régulatrice du marché des oléagineux, fusionnent au sein d'un organisme unique : le IAPO (Instituto do Azeite et Produtos Oleaginosos, Institut de l'huile d'olive et des produits oléagineux). L'existence antérieure de deux organismes traduit une dualité d'intérêts entre ceux qui prétendent favoriser l'huile d'olive au détriment des autres huiles et ceux qui défendent l'introduction d'huiles moins chères.

Un an après cette réforme, une décision officielle autorise la consommation de l'huile de soja (Portaria 407/73

1. Portaria n° 23964 du 8.3.1969.

du 9.6.1973), considérée jusqu'alors comme non comestible. Il semble que même avant cette législation, des quantités limitées d'huile de soja, produites à base de graines triturées localement, entrent comme composantes des conserves de poissons. Mais c'est seulement après 1973 que l'industrie de trituration connaît un démarrage rapide. C'est aussi l'année où l'Europe fait face à des difficultés importantes d'approvisionnement en soja, alors que les prix montent en flèche, accompagnant l'augmentation du prix du pétrole et la raréfaction de certains produits (farine de poissons) utilisés dans la fabrication des aliments composés. Cette crise montre la forte dépendance à l'égard du soja américain et la profonde implantation du modèle d'alimentation animale technologiquement avancé, que l'on ne pourra remplacer, faute de solution meilleure.

### L'IMPLANTATION DE L'INDUSTRIE DE TRITURATION DU SOJA AU PORTUGAL

L'industrie de trituration du soja est fortement concentrée au sein de trois entreprises dont la plus importante utilise les 2/3 des graines importées. L'extraction de l'huile des divers autres oléagineux est dispersée dans une dizaine d'entreprises dont certaines sont liées à la trituration du soja. L'industrie de raffinage est encore plus dispersée, dans une vingtaine d'entreprises nécessairement dépendantes de celles qui extraient l'huile (y compris l'huile d'olive).

En 1973, une seule industrie de trituration, de capacité réduite (**Ibérol**) prépare l'huile de soja destinée aux mélanges. Mais la société la plus importante de cette branche, la **Tagol**, constituée en 1973, ne commence à fonctionner qu'en 1975. Un an auparavant, une entreprise du nord du pays (Vila do Conde), la **Prazol**, ouvre une usine de trituration. Vers le milieu des années 70, une partie de la capacité de trituration du soja se trouve ainsi mise en place (environ 1/5 de la capacité actuelle).

Cette industrie répond d'abord aux besoins des industries d'aliments composés. De 1974 à 1975, les importations de tourteaux baissent de 127 000 t à 61 300 t. Les industries de trituration approvisionnent les fabriques d'aliments composés, installées près de vingt ans plus tôt qu'elles.

Différents facteurs font augmenter la demande de tourteaux : certains sont conjoncturels, forte sécheresse et baisse de la production de fourrage ; les autres, structurels, font suite à l'expansion des élevages industriels (poulaillers et porcheries), répondant à une augmentation de la consommation alimentaire. Les industries de trituration y trouvent une possibilité d'expansion. Elle ne tarde pas à se faire. Deux des entreprises, la **Tagol** et la **Prazol**, doublent leur capacité de transformation. La **Tagol** passe de 162 187 t en 1981, à 356 459 t en 1982 et enfin à 478 970 t en 1984. Elle peut triturer jusqu'à 690 000 t par an, l'**Ibérol** jusqu'à 220 000 t et la **Prazol** jusqu'à 150 000 t, soit au total une capacité annuelle de plus d'un million de tonnes. L'industrie de trituration du soja est devenue une activité significative : au niveau mondial, la première entreprise de cette branche arrive en septième position.

Cette capacité n'est pas entièrement utilisée, mais elle dépasse déjà les nécessités du marché intérieur, rapidement pour l'huile et à partir de 1982, pour les tourteaux.

Tableau 2. - Production et échanges de tourteaux (dont soja) 1970-1983

Années	Tourteaux importés					Tourteaux produits			Tourteaux de soja exportés	
	Total		dont soja		(2)/(1)	total quant.	dont soja quant.	(4)/(1)	quant.	valeurs
	quantités* (1)	valeurs**	quant.	valeurs						
70/73	91,9	320,1	58,3	237,8	63,4	130,9	33,2	25,3	—	—
74/77	134,3	911,4	114,2	807,7	85,0	207,9	91,5	44,0	—	—
78/81	297,2	3594,6	223,5	3155,0	75,2	388,5	189,8	48,8	—	—
82	143,7	2235,5	44,0	774,3	30,6	677,2	464,6	68,6	30,4	534,0
83									109,0	2792

Source : Statistiques du Commerce Extérieur.

\* Unité : 750 tonnes.

\*\* Unité : 750 contos (1 contos = 750 escudos)

Le lancement des industries de trituration s'est basé essentiellement sur des entreprises liées au raffinage des huiles (surtout d'origine coloniale) et aux industries utilisatrices de ces huiles et de tourteaux.

L'usine la plus importante s'est installée dans un lieu stratégique à l'embouchure du Tage. Elle dispose de ses propres installations portuaires, qui lui permettent d'avoir des conditions privilégiées, mais qui ont absorbé une grosse partie de ses investissements.

La **Tagol** est lancée par un groupe économique important - Mendes Godinho - qui possède des entreprises dans différentes branches d'activité (construction, fibres, bois, céramiques...) mais dont la plus importante se concentre dans le secteur alimentaire : raffinage d'huiles, meuneries, industries d'aliments composés... Le capital de l'entreprise a été fourni en particulier par la Banque Espirito Santo, qui en possède près de 75 %. Ce groupe économique basé sur des activités bancaires, élargies jusqu'en 1974, est détenu par la famille Espirito Santo qui contrôlait des intérêts importants dans les colonies. Sa nationalisation en 1975 n'a pas entraîné celle des entreprises de la Mendes Godinho, mais seulement la détention par l'Etat de la majorité de son capital.

L'élargissement des installations de la **Tagol** en 1982 s'explique aussi par la nécessité de mieux rentabiliser son fonctionnement, qui dépend en partie des quantités transformées, puisque les matières premières constituent 90 % du coût total. Une fois tournée vers l'exportation, elle doit affronter la concurrence sur le marché mondial.

Tableau 3. - Caractéristiques des entreprises de trituration de soja

Entreprise	Lieu	Volume des ventes (1000 c)		Nombre de travailleurs		Ventes/travailleur (1000 c)		VAB/N	Résultat liquides
		1983	1982	1983	1982	1983	1982		
Tagol	Lisboa	15.037	8.033	170	150	88	53	56,3	375
Ibérol	V. Franca	6.277	3.418	100	110	62	31	64,7	141
Prazol	V. Conde	3.741	—	80	—	47	—	—	25

Source : Fichier des 1000 entreprises importantes, données 1982 et 1983. Comptabilité des entreprises.

Formée à partir d'une industrie de raffinage d'huile, et associée d'abord à une entreprise espagnole qui détenait 50 % de son capital, la **COPAZ** rachète ces parts, et s'installe à 30 km de Lisbonne, sur la partie supérieure de l'estuaire du Tage. La Copaz doit décharger les semences sur des barques. Elle dispose toutefois d'un port fluvial et de l'accès au réseau de chemin de fer. Son implantation est proche de la zone de Leiria, où se trouvent les industries d'aliments composés les plus importantes, qu'elle peut directement approvisionner. En fait, un accès facile aux voies de communications et de transport est fondamental pour assurer la rentabilité de ces entreprises.

La troisième usine, localisée dans le nord, a démarré à partir d'une usine de raffinage d'huiles, surtout d'huile d'olive. Pour approvisionner les industries de conserves de poissons, ses associées, elle a suivi l'évolution du marché. Renonçant à l'utilisation prédominante d'huile d'arachide, elle s'est convertie au soja, raffinage d'abord, trituration ensuite. Face à la crise persistante des industries de conserves de poissons, l'entreprise a diversifié ses débouchés. Ses investissements sont récents (1982) mais elle planifie son expansion à court terme.

Pour leur installation, les entreprises de trituration ont eu recours à la technologie étrangère pour importer et monter les équipements les plus sophistiqués. En revanche, les infrastructures et une partie du montage ont été l'œuvre des industries métallurgiques et mécaniques portugaises. Le procédé de fabrication par solvant a été partout adopté.

Les installations sont exclusivement utilisées pour la trituration du soja, car les autres oléagineux sont triturés par pression. Les graines de soja sont en partie décortiquées avant l'extraction ce qui produit une variété de tourteau à haute valeur en protéines (50 %), destiné aux poussins et poules ; le reste sert à l'alimentation des porcins et des bovins (44 % de protéines).

Deux des entreprises les plus importantes ont importé leur technologie d'Espagne, elle-même liée à la technologie européenne. Ibérol a eu recours pour ses équipements à la Desmet, filiale espagnole d'une entreprise belge, spécialisée dans cette branche. L'installation plus ancienne de l'industrie de trituration en Espagne, lui a permis de développer une industrie d'équipements appuyée par des firmes étrangères, le plus souvent des multinationales qui recherchent une expansion dans les pays du sud de l'Europe, et dans le bassin méditerranéen à partir de l'Espagne (industries de trituration du soja en Algérie et au Maroc).

La troisième entreprise utilise différents équipements dont certains d'origine allemande, brésilienne et espagnole. Dans ce cas, les fournisseurs ont contribué au financement des installations, concédant des crédits pour l'achat des machines.

Une des entreprises a adapté un triturateur qu'elle possédait ; là encore, les techniciens nationaux ont opéré une série de réajustements et d'améliorations qui permettent une meilleure productivité.

## LES RÉPERCUSSIONS DE L'ÉLARGISSEMENT DU MARCHÉ DU SOJA AU PORTUGAL

L'apparition de l'huile de soja implique que son introduction amène à la fois un élargissement de la consommation de ce type d'huile et sa substitution à d'autres. Pour les tourteaux, la situation est différente, car les industries d'aliments composés incluaient déjà dans leur fabrication les tourteaux de soja. Les entreprises répondent à un marché déjà existant.

### La substitution des importations de tourteaux

Au début de 1970, les tourteaux de soja forment environ la moitié du total des tourteaux importés ; le reste est constitué de tourteaux de tournesol et d'arachide (cf. graphique 1). Vers 1975, quand s'installent les usines de trituration du soja, les importations de tourteaux dépassent 100 000 t ; le soja en constitue les deux tiers. A partir de 1981, ces importations laissent presque entièrement la place aux importations de graines (cf. graphique 2).

Les tourteaux d'oléagineux incorporés dans la fabrication du bétail se répartissent de la façon suivante : soja 63 %, tournesol 17 à 22 %, l'arachide passant de 10 % à 5 % entre 1973 et 1983.

Tableau 4. - Composition des aliments composés fabriqués au Portugal (%)

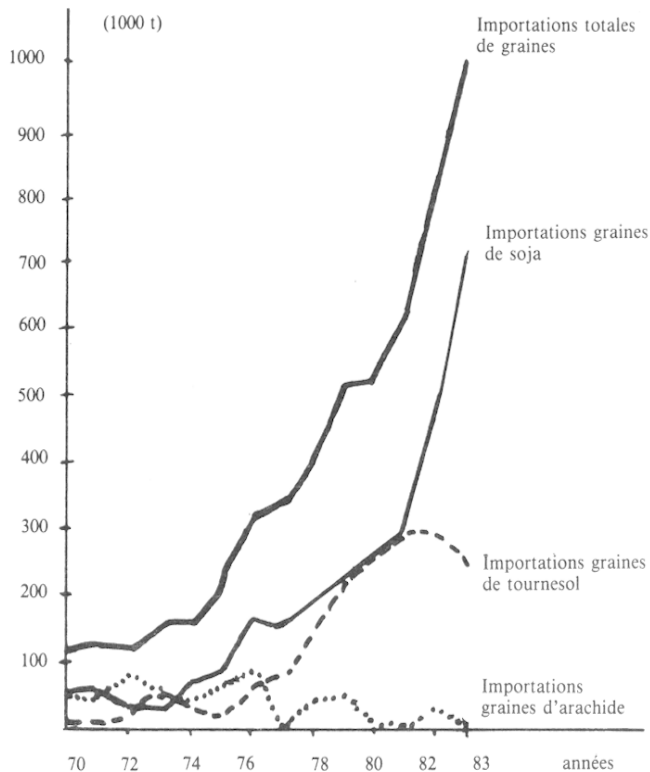
Total (1) en 1983	%	Portugal	%	CEE	Composition en tourteaux d'oléagineux (2)	
					1979	1983
Céréales	63	36,6	Soja	63,8	63,0	
Manioc	—	6,6	Tournesol	17,7	22,7	
Tourt. oléagineux	21,8	23,4	Palmiste	0,3	7,6	
Sous-produits	8,5	17,6	Carthame	5,1	0,1	
Graisses et prot. animales	0,9	3,8	Arachide	10,3	5,0	
Divers	2,4	10,3	Coco	1,2	0,7	
Minéraux et vitamines	3,5	1,7	Olives	1,1	0,7	
			Autres	0,5	0,2	
	100,0	100,0		100,0	100,0	

Source : (1) José Mello e Castro : « Azeite e Oleaginosas », nov. 1984 (2) Relatório do grupo de trabalho para a liberalização de importação de produtos oleaginosos.

L'utilisation accrue des tourteaux de soja a provoqué un effet de régression sur la transformation des autres oléagineux. En 1960, les importations d'arachide dépassent celles de soja et de tournesol, mais elles sont marginalisées vers la fin des années 60 et remplacées par le soja. Les importations de graines de tournesol augmentent, mais n'évoluent pas comme celles du soja (cf. graphique 1) : elles se stabilisent vers la fin de la décennie puis connaissent un déclin. Cela n'est pas lié à la production de tournesol d'origine nationale, qui ne dépasse pas 13 % du total des graines de tournesol triturées, la production portugaise (25 000 à 30 000 t par an) ayant doublé entre 1975 et 1983. Un facteur décisif conditionne cette évolution, c'est la qualité du soja qui, une fois trituré, fournit 80 % de tourteaux et seulement 18 % d'huile (le tournesol fournit moi-

tié tourteaux et moitié huile). En fait, dans l'alimentation animale, les tourteaux de soja et de tournesol sont complémentaires : les premiers apportent une contribution importante en protéines et les seconds sont riches en acide linoléique et en aminoacides, excluant la lysine.

Graphique 1. - Importations de graines oléagineuses



Graphique 2. - Importation de graines et tourteaux de soja

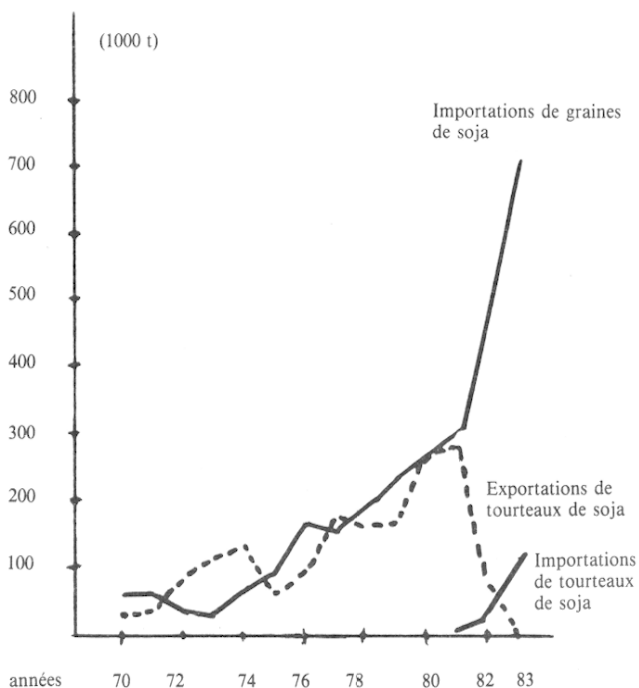


Tableau 5. - Importations des graines oléagineuses

Années	Soja			Tournesol			Arachide			+ autres = total	
	quantités*	valeur**	%	quant.	valeur	%	quant.	valeur	%	quant.	valeur
70/73	40,0	161,7	30,2	39,9	210,4	30,1	55,4	407,1	41,8	232,5	718,6
74/77	117,1	1 024,3	46,4	47,4	569,3	18,7	51,1	1 072,7	20,2	252,8	2 887,0
78/81	242,1	3 960,8	47,2	229,3	4 076,1	44,7	23,7	651,7	4,6	512,7	9 102,3
82/83	592,2	16 013,4	66,1	268,4	8 043,7	30,0	18,3	488,0	2,0	895,0	25 320,2

Source : Statistiques du Commerce Extérieur et IAPO

\* Unité : 1 000 tonnes.

\*\* Unité : 1 000 contos (1 conto = 1 000 escudos).

La demande de tourteaux de soja sur le marché intérieur (environ 400 000 t) varie normalement en fonction inverse de la capacité de production fourragère, notamment d'avoine et d'orge dont la production a fortement diminué. L'étendue des pâturages s'est aussi réduite après plusieurs années de sécheresse consécutives. Ceci concerne surtout les bovins qui consomment près du quart des aliments composés, les porcins en consommant environ 40 % et la volaille plus de 30 %.

Ces dernières années, surtout depuis 1981, les quantités d'aliments composés vendues ont baissé, passant de 3 512 000 t en 1980 à 2 926 000 t en 1983. La hausse du prix des aliments composés a entraîné celle de la viande, dont la consommation a décliné (par suite aussi de la baisse du pouvoir d'achat de la population).

La diminution de la consommation des aliments composés et l'augmentation de la capacité des industries de trituration ont conduit à l'exportation d'une partie des tourteaux produits : 30,4 milliers de t. en 1982, 109,0 en 1983 (soit 24 % de la production) 185,9 en 1984 (soit 48,5 % des quantités produites par la Tagol et exportées par celle-ci). Un tiers de ces exportations se fait vers l'Espagne (zones proches de la frontière) ; le reste est destiné à l'Italie et à l'Angleterre.

Il semble que l'exportation des tourteaux suscite moins de réticences qu'au début. La cause de ces réticences était les sorties de devises nécessaires à l'achat des graines, destinées à la transformation puis à l'exportation. Les entreprises tenaient à éviter le plus possible ces sorties, ayant besoin de devises pour régler leurs importations d'oléagineux et devant disposer de liquidités pour leurs paiements sur le marché mondial.

La Tagol qui produit la presque totalité des tourteaux pour le marché extérieur, les exporte à des prix plus bas que ceux du marché intérieur.

Tableau 6. - Comparaison du prix intérieur et du prix à l'exportation des tourteaux de soja (Tagol)

Années	Prix unitaire interne	Prix unitaire exportation	Différence %
1982	20 575	17 511	15 %
1983	29 668	25 898	13 %
1984	37 575	29 775	21 %

Source : Tagol  
Unités : escudos/ton.

Cette stratégie améliore la compétitivité de l'entreprise sur le marché mondial ; mais elle comporte la nécessité d'une compensation pour les prix de vente sur le marché intérieur.

L'expansion de la capacité de transformation des entreprises, la diminution des ventes sur le marché intérieur et le besoin de devises vont probablement stimuler les exportations de tourteaux dans les années qui viennent.

### L'expansion de l'utilisation de l'huile de soja

Une partie de l'huile brute est destinée aux raffineries associées aux entreprises de trituration ; le reste est écoulé comme huile alimentaire ou vendu aux conserveries de poisson et aux industries de margarine.

Les quantités d'huile de soja incorporée dans l'huile alimentaire sont soumises à des normes fixées officiellement ; elles ne peuvent pas dépasser un certain pourcentage. Ceci provient des caractéristiques de cette huile, peu stable, dont le goût peut s'altérer assez rapidement. Cependant, les industriels ont exercé de fortes pressions pour augmenter les quantités incorporées dans les mélanges.

L'huile de tournesol reste la composante la plus importante de l'huile alimentaire, (plus de 80 %). L'huile de soja est passée de 2,6 % à 3,5 %. Les huiles d'arachide et de carthame, ainsi que d'autres composantes provenant de l'extraction de produits locaux (graines de tomate, de raisins...), voient leur production diminuer progressivement au bénéfice de l'huile de tournesol qui est passée d'environ 60 % en 1977, à 88 % en 1982.

C'est surtout dans les industries de conserves de poissons que l'utilisation de l'huile de soja s'est généralisée : 3800 t en 1976, 5500 t en 1982, 6500 t en 1983 (99,7 % de l'huile utilisée).

A partir de 1977, on incorpore l'huile de soja dans la fabrication des margarines. Les quantités utilisées sont passées de 6 000 t en 1977 à 10 522 t en 1983. Durant cette période, la production de margarine double (23 500 t/55 900 t). Chacune des industries d'extraction a en aval, des relations préférentielles. Ibérol, qui produit 15 000 t d'huile de soja, en fournit environ 6 000 aux industries de margarine.

Les margarines concurrencent les huiles, surtout l'huile d'olive. A l'inverse des pays-membres de la CEE et de l'Espagne, qui ont institué des systèmes de protection pour l'huile d'olive, le Portugal n'offre aucune garantie au producteur. Les agriculteurs de la Communauté reçoivent une aide à la production ; depuis 1978, une subvention à la consommation est instituée. Elle vise à améliorer le rapport de prix (prix huile d'olive/prix autres huiles), actuellement de 2, 3 par litre, que la subvention prétend ramener à 2. Au Portugal ce rapport est de 1,6. Les tritrateurs communautaires reçoivent aussi une subvention pour l'extraction des graines nationales (tournesol, colza, carthame) et font répercuter cette aide sur les prix au producteur, qui sont supérieurs à ceux du marché mondial.

Le marché intérieur n'absorbe qu'une partie de la production d'huile de soja. Les quantités croissantes de graines triturées ont amené les entreprises, surtout la Tagol,

à se tourner vers les débouchés extérieurs ; les exportations sont passées de 2 600 t d'huile en 1978 à 73 900 t en 1983 et 81 192 t en 1984.

Tableau 7. - Exportations d'huile de soja

Années	Exportations totales		Exportations Tagol		%	Production huile tot. (3)	%	%
	quantités* (1)	valeur**	quant. (2)	valeur				
78/81	15,9	487,0	13,4	377,1	84,2	42,1	37,7	31,8
82/83	63,5	2 695,9	55,5	2 684,4	87,5	102,7	61,8	54,0

Source : IAPO et autres

\* Quantités : 1 000 t.

\*\* Valeur : 1000 contos.

Tableau 8. - Comparaison du prix intérieur et du prix à l'exportation de l'huile de soja (Tagol)

Années	Prix unitaire interne	Prix unit. exportation	Différence
1978	35 360	29 300	18 %
1979	37 870	32 240	15 %
1980	42 280	28 120	34 %
1981	46 770	32 320	31 %
1982	48 800	37 410	24 %
1983	77 050	52 550	32 %
1984	108 850	101 010	8 %

Source : IAPO et autres

Unité : esc/ton.

L'accélération des exportations d'huile de soja découle principalement (comme pour les tourteaux) du besoin de devises pour importer les graines. Par ailleurs, des crédits bancaires, à court terme, et offrant un bonus spécial sur le taux d'intérêt appuient les exportations. Les entreprises peuvent ainsi garder une certaine compétitivité en opérant, entre le prix du marché intérieur et celui des exportations, une péréquation favorable à ces dernières.

Ces différences sont liées au régime des prix des huiles qui, jusqu'en 1981 ne laisse aux industriels aucune latitude en matière de prix puisque ceux-ci sont fixés par arrêté. A partir de 1981, les huiles passent d'un régime de prix fixe à un régime de prix déclaré, beaucoup plus souple. L'industriel fixe lui-même le prix et peut le faire varier à condition d'en aviser les autorités et de respecter un délai (15 jours). Aujourd'hui, les entreprises exigent du gouvernement un régime plus libéral, permettant d'actualiser sans retard les prix et de les faire varier en fonction de ceux des matières premières.

Les huiles raffinées sont soumises à un régime de prix maximum. Le gouvernement fixe au détaillant et au grossiste leurs marges de commercialisation. Ce régime est presque toujours resté en vigueur, sauf entre 1977 et 1979, où le contrôle sur les prix des produits alimentaires de base est devenu plus étroit avec la création du panier de la ménagère. Ce régime a pour objectif d'éviter des augmentations brusques et exagérées, en contrôlant les prix au niveau du consommateur. Mais les effets produits semblent contradictoires, puisque le prix de vente de l'huile sur le marché intérieur finit par être plus élevé que le prix à l'exportation. Comment ce résultat peut-il s'expliquer ?

Les graines oléagineuses constituent l'élément décisif de la variation des coûts de production et du prix des tourteaux et des huiles. Or, jusqu'en 1984, le prix des graines est fixé par le IAPO ; jusqu'en 1981, nous le verrons, le prix des graines importées dépasse leur prix de vente aux industries. La matière première est subventionnée pour éviter les répercussions en aval sur le prix des tourteaux et de l'huile et pour préserver des augmentations brusques et élevées, sur les prix des aliments du bétail et, par conséquent, sur les coûts de production de la viande et des produits laitiers. Si les prix des tourteaux et des huiles exportés sont plus bas que ceux du marché intérieur, cela signifie sans doute que la différence est récupérée sur les prix de ce marché. Si ces derniers décroissaient, les entreprises obligées d'augmenter le prix de leurs exportations, perdraient alors une partie de leur compétitivité.

En 1982, les exportations portugaises d'huile ont atteint 16 % des exportations espagnoles ; ce pourcentage a augmenté les années suivantes. En revanche, les quantités d'huile de tournesol exportées sont très faibles (10 000 t en 1983, 15 900 t en 1982). En même temps, les exportations d'huile d'olive deviennent négligeables, la production est en baisse continue.

L'huile de soja est destinée aux pays d'Afrique du Nord. Le Maroc en particulier en absorbe des quantités importantes, sa proximité en fait un marché privilégié. Puis viennent l'Egypte et le Sénégal, qui importent également l'huile de soja espagnole.

#### LES CARACTÉRISTIQUES DE LA NOUVELLE ARTICULATION EXTERNE.

De 1981 à 1983, les importations d'oléagineux ont augmenté de 19,5 à 25,1 % par rapport à l'ensemble des importations de produits agricoles et alimentaires, qui, elles, sont passées de 16 à 14,6 % du total des importations et de 6,63 à 5,93 % du PIB. Le total des importations et le PIB ont en effet connu une croissance plus rapide de leurs autres composantes (énergie et biens d'équipements).

De 1970 à 1973, le déficit en oléagineux a atteint 36,2 % (2/3 graines, 1/3 tourteaux) du déficit des produits alimentaires. Il a ensuite diminué atteignant 30,4 % au début des années 80 (80 % graines, 20 % tourteaux).

Tableau 9. - Poids des importations d'oléagineux dans le déficit alimentaire

Années	Déficit			Importations de graines et tourteaux			
	déficit aliment. (1)	d. balance commerc. (2)	(1)/(2) %	tous oléagin.		dont soja	
				valeur (4)	% (4)/(1)	valeur (5)	% (5)/(1)
1961/63	+ 275	— 7 511	—				
1964/69	— 330	— 10 671	0,31				
1970/73	— 2 862	— 23 787	12,03	1 038	36,2	399	1,39
1974/77	— 17 223	— 74 749	23,04	3 784	21,97	1 832	10,63
1978/81	— 38 739	— 218 867	18,15	12 696	25,16	7 096	17,8
1982/83	— 90 534	— 408 355	22,17	27 555	30,4	16 787	18,5

Source : Rapports annuels de la Banque du Portugal  
Unité : 1000 contos.

#### Intégration au marché mondial

Le poids des importations de graines et de tourteaux contribue à établir une nouvelle articulation externe dont l'existence est renforcée par l'accroissement des importations céréalières (plus de 50 % du total des importations agricoles dans les années 80) : celles de maïs surtout, ont vu, de 1970 à 1980, croître leur importance de 50 % à 80 % du total des importations céréalières, la majeure partie étant destinée aux industries d'aliments composés.

Les Etats-Unis sont, avec le Brésil, les principaux fournisseurs de graines de soja mais aussi de tourteaux. Si les Etats-Unis tiennent une place prédominante pour les graines (le Brésil venant en second), les importations portugaises de tourteaux se partagent entre les Etats-Unis et le Brésil, le Brésil l'emportant de 1974 à 1977 et les Etats-Unis reprenant la première place de 1978 à 1981. Les importations de tourteaux connaissent leur maximum durant cette dernière période qui précède l'extension des capacités de trituration.

Tableau 10. - Origine des importations portugaises de graines et de tourteaux de soja

Années	Importation de graines		Importations de tourteaux			
	En provenance des Etats-Unis		En provenance des E.U.		En provenance du Brésil	
	(1000 t)	% du total	(1000 t)	% du total	(1000 t)	% du total
70/73	30,1	51,6	30,1	51,7	25,0	43,0
74/77	34,9	30,5	34,9	30,5	75,8	66,4
78/81	136,8	61,2	136,8	61,2	61,0	27,3
82/83	590,6	99,7	13,9	31,7	0	0

Source : Statistiques du Commerce Extérieur et IAPO.

Les importateurs dépendent des mécanismes financiers du marché mondial qui font varier les prix du soja (graines, tourteaux et huile), et dont le centre est Chicago. Ces produits sont soumis au régime des marchés à terme (future markets), très importants pour le soja, leurs variations de prix sont plus fortes que celles des autres matières premières, y compris les céréales. Les contrats négociés sur ces marchés permettent à l'acheteur de couvrir son opération en établissant une protection contre la fluctuation des prix. Utilisant l'opération d'arbitrage (« hedging »), l'acheteur établit sur un marché futur, une position presque égale, mais opposée, à celle qu'il maintient sur le marché physique. Utilisant cette opération de garantie, l'acheteur, qui signe un contrat d'achat de graines de soja, vend en même temps une quantité égale couvrant la première opération. Ainsi, une perte sur le marché physique est compensée par un gain sur le marché à terme. Les mécanismes sont utilisés par les producteurs pour vendre leur récolte et s'assurer le meilleur prix et par les tritrateurs pour écouler leurs tourteaux et leurs huiles.

Le Portugal, qui utilise ces mécanismes, se trouve ainsi directement concerné par les fluctuations des prix. Mais des mécanismes internes sont mis en place pour atténuer les effets de ces variations sur les transformateurs et les consommateurs.

### **La préparation à l'entrée dans la CEE...**

Si, au départ, les mécanismes accordant à l'Etat le contrôle des exportations de produits alimentaires étaient destinés à assurer des prix plus bas au consommateur, les effets négatifs de ces mécanismes prennent peu à peu le pas jusqu'à ce que - nous l'avons vu - les prix du marché intérieur dépassent les prix des exportations, pour permettre aux entreprises d'affronter la concurrence sur le marché mondial.

Entre mars 1975 et septembre 1984, les importations de graines oléagineuses, tourteaux et huiles sont à la charge exclusive du IAPO. Celui-ci reçoit les commandes mensuelles des usines et des acheteurs et les transmet aux brokers de Chicago. L'intervention de l'Etat a eu lieu à la suite du changement de régime en avril 1974 et de l'étatisation partielle de l'économie qui s'en est suivie. C'est pourquoi les mécanismes mis en place durant cette période, bien que conformes à l'orientation du régime et à une politique économique où l'Etat devait combler le vide laissé par la dissolution des groupes économiques existants, se sont révélés inadaptés quand a été mise en place une politique plus libérale.

A partir du 30 septembre 1984 (date de la libéralisation des importations d'oléagineux), les importations sont retirées au IAPO (Despacho Conjunto n° 261, D.R. du 12.11.1983) et les entreprises sont autorisées à acheter directement leurs matières premières sur le marché mondial. Cette libéralisation, revendiquée depuis longtemps par les industriels, est décidée dans le cadre des mesures d'ajustement structurel en vue de l'intégration à la CEE.

Le nouveau régime d'importation permet aux industries de satisfaire les commandes sans retard, il leur donne plus de choix quant à la qualité et aux prix des produits. Les entreprises de moindre dimension qui ne disposent pas de structures pour effectuer leurs achats, peuvent, en principe, passer par le IAPO. En réalité, elles vont se tourner vers les entreprises plus importantes et leur demander de se charger de leur approvisionnement.

Les effets de ce régime de libéralisation n'apparaissent pas encore, mais les entreprises, plus libres dans leur action, tendent déjà à dynamiser leurs activités, même si elles restent freinées par une économie encore en partie étatisée (circuits bancaires et transactions monétaires avec l'étranger).

### **Le rôle des agences étatiques va-t-il diminuer ?...**

Tant que le IAPO a été chargé des importations, il n'a pas disposé de moyens de paiement directs ; toutes les transactions sont passées par le Fonds d'Approvisionnement (Fundo de Abastecimento, FA), qui planifie les importations de céréales, oléagineux, sucre, poisson, produits animaux, fruits (en somme tous les produits alimentaires de base). Mais le paiement des importations est effectué par l'intermédiaire de la Banque du Portugal, chargée du contrôle des échanges en devises avec l'étranger. La Banque du Portugal ne disposant pas de devises, a constamment recours à des emprunts extérieurs. Aux

inconvenients de ce circuit long, compliqué et bureaucratique, vont s'ajouter les taux d'intérêt des emprunts à court terme. Très vite, la dévaluation de l'escudo va multiplier les dettes des organismes publics concentrés par le FA.

Pour effectuer le paiement des importations, le IAPO va donc avoir recours à des financements extérieurs, généralement à court terme. Avec l'autorisation de la Banque du Portugal, le IAPO passe par une banque nationale à qui le FA rembourse les sommes dépensées, ainsi que la différence entre le prix d'importation et celui de la vente aux industries.

Le IAPO doit acheter les produits FOB, suivant le Décret 75/U/77 du 28.2.1977 qui oblige les organismes à utiliser les navires de transport nationaux ou frétés par des armateurs nationaux. Dans ce cas, les entreprises exportatrices ne se chargent pas de contrôler la qualité du produit jusqu'au port d'embarquement. Le IAPO, comme d'autres importateurs, achète aussi les contrats de « base » qui fixent la différence entre la cotation de Chicago et la valeur du produit au port d'embarquement, à quoi s'ajoutent les charges découlant des conditions de paiement. Lorsque ses achats suivent les cotations de la bourse, le IAPO doit remettre les contrats d'achat des « bases » et simultanément acquérir les quantités physiques : le prix d'achat s'obtient en additionnant les « bases » et le prix d'acquisition.

Le IAPO ne peut pas pratiquer le système d'arbitrage (« hedging ») en vigueur sur le marché mondial. En effet, ne disposant pas de compte bancaire à l'étranger, il ne peut vendre directement les contrats ni effectuer des contrats de vente à terme. Il perd ainsi l'avantage que détient d'autres pays importateurs disposant d'industries de trituration, celui de placer les tourteaux et l'huile meilleur marché à la porte des usines.

Néanmoins, l'intervention du IAPO, malgré la lourdeur du système, présente certains aspects positifs, l'acquisition de grandes quantités de produits permettant d'obtenir des conditions plus favorables. Les aspects négatifs découlent des mécanismes financiers mis en place et de la non-convertibilité de l'escudo.

En principe, le IAPO doit récupérer auprès des entreprises les sommes à payer aux fournisseurs étrangers, mais ici deux problèmes interviennent. Le premier est relatif au régime des prix. De 1975 à 1981, les prix de vente aux industriels, fixés par le IAPO, sont inférieurs à ceux du marché mondial, pour les graines comme pour les tourteaux. L'organisme d'Etat doit supporter la différence, qui lui est remboursée par le FA. Ainsi, jusqu'en 1981, le prix de ces matières premières est indirectement subventionné, pendant une période où coïncident des prix élevés sur le marché mondial et une forte dévaluation de l'escudo.

A partir de 1981, les prix - en dollars - sur le marché mondial commencent à baisser (320,8 dollars/tonne à l'arrivée en 1981, 268,7 dol/t en 1983). La différence entre le prix à l'importation et celui de vente aux industriels devient positive. Les prix sur le marché intérieur sont aussi ajustés en fonction de la dévaluation de l'escudo.

Tableau 11. - Comparaison des prix d'achat des graines et des tourteaux et du prix de vente aux entreprises (1977-1984)

Années	Graines				Tourteaux		
	Prix d'importation à l'arrivée dol/ tonne	esc/ tonne	Prix de vente aux entreprises	Différence	Prix d'importat.	Prix de vente aux entreprises	Différence
1977	298,9	11 950	8 290	- 3 660	8 850	7 000	- 1 850
1978	262,8	12 130	11 090	- 1 040	10 000	8 500	- 1 500
1979	347,4	16 850	12 800	- 4 000	12 500	10 000	- 2 500
1980	300,4	14 900	13 590	- 1 400	13 900	11 000	- 2 900
1981	320,8	19 800	18 000	- 1 800	17 300	15 000	- 2 300
1982	268,7	21 400	21 900	+ 500	17 600	18 000	+ 400
1983	277,6	30 800	35 900	+ 5 100	—	31 200	—
1984	n.d.	n.d.	47 900	n.d.	n.d.	35 000	n.d.

Source : IAPO et arrêtés fixant les prix.

Pour être plus correcte, la valeur de la différence devrait inclure le montant des charges relatives aux emprunts effectués pour réaliser les achats, ce qui doublerait son importance pour 1977 et 1978 et triplerait pour 1979, atteignant par la suite des montants encore plus élevés.

L'accumulation des prêts à court terme et de leurs charges pèsent sur l'endettement du FA. Initialement, le FA devait opérer une péréquation entre les taxes sur certains produits et la subvention accordée à d'autres ; mais il aboutit à un résultat négatif très élevé.

Avant 1977, les achats de matières premières et de produits alimentaires s'effectuent avec les devises dont dispose la Banque du Portugal. Une fois ces réserves épuisées et avec l'élargissement de la différence, la subvention indirecte aux industries utilisatrices des produits de base ne peut plus être faite sur la base de financements internes.

Deux facteurs aggravent les charges des financements extérieurs : les taux des emprunts à court terme et la dévaluation de l'escudo face à une augmentation rapide du dollar. Le coût des emprunts, qui est de 20 à 24 % entre 1977 et 1979, passe à 41 % en 1981 et à 63,5 % en 1983 ; le poids de la dévaluation est de 48 % en 1983. Cette accélération de la dette extérieure explique l'attitude du gouvernement et la suppression des subventions à partir de 1981, ce qui n'empêche pas les emprunts de continuer à augmenter du fait du paiement en devises des importations et des charges de la dette extérieure.

Ces mécanismes d'endettement sont identiques pour tous les produits alimentaires et matières premières importées, ils expliquent le volume élevé atteint par la dette extérieure. Si les importations avaient été à la charge des entreprises et si celles-ci avaient eu la liberté de fixer leurs prix sur le marché intérieur, elles les auraient fait varier en fonction des prix sur le marché mondial et les charges financières auraient été moins lourdes.

Jusqu'en 1982, le poids de la dévaluation de l'escudo est supporté par les organismes de coordination économique et financé par le FA. A partir de cette date, les risques de change passent à un fonds créé spécifiquement à cet effet, le Fonds de Garantie des Risques de Change dont la formation remonte à 1977 (Décret-Loi 75/D/77 du

28.2.1977), mais qui n'a jamais fonctionné faute d'avoir été pourvu de moyens financiers nécessaires.

Même si ce fonds fonctionne un jour réellement, il ne pourra modifier la différence entre le prix des importations et celui de la vente aux industriels. Il ne peut servir en fait qu'à transférer les charges de la dévaluation des entreprises à un organisme d'Etat.

Que peut-il advenir de ces mécanismes après la libéralisation des importations intervenue en septembre 1984 ?

Ce sont les entreprises qui vont supporter en totalité les effets de l'augmentation du prix des importations et (si le Fonds de Garantie ne fonctionne pas) ceux de la dévaluation de l'escudo. Telle est bien la situation actuelle. Les industriels ne peuvent pas disposer de fonds en devises, celles-ci continuant à être contrôlées par la Banque du Portugal. Ils ne peuvent pas payer directement leurs importations. Or, si la Banque du Portugal dispose d'une quantité de devises résultant des emprunts qu'elle a elle-même contractés, elle peut les céder aux entreprises ; en cas contraire, elle pousse les entreprises à avoir recours à des emprunts extérieurs. Mais celles-ci ne sont pas intéressées par cette deuxième solution, trop coûteuse, à leur avis, et qui ne leur permet pas d'effectuer des paiements immédiats. La question est actuellement en discussion.

Si les entreprises ne disposent pas d'un compte bancaire à l'étranger, elles peuvent difficilement utiliser le système d'arbitrage (« hedging ») et perdent des sommes importantes avec les variations de prix. De même, elles ne peuvent pas atténuer les effets de la dévaluation de l'escudo, en plaçant des devises à terme sur le marché financier (forward market).

Si la réglementation des changes reste en vigueur, elle est incompatible avec la décision de libéralisation des importations. Reste à savoir si elle sera acceptée par le gouvernement au pouvoir, car elle semble contredire certaines de ses orientations financières. En revanche elle va dans le même sens que la décision récente autorisant l'installation de banques privées. Avec l'actuel régime des changes, les industries portugaises peuvent être en net désavantage par rapport à leurs concurrentes sur le marché mondial. Les industriels héritent ainsi des goulots d'étranglement auxquels ont dû faire face les organismes de coordination économique.

Le système mis en place en 1975 qui a pour objectif de favoriser le développement des industries d'extraction, en fournissant à bas prix des consommations intermédiaires aux industries d'aval et en assurant des prix intéressants au consommateur, est progressivement perverti par les mécanismes financiers qu'il engendre. Ceux-ci relèvent à la fois de la nature du système étatique et de l'augmentation des emprunts à l'étranger, ils sont accentués par la dévaluation de l'escudo. La libéralisation des importations ne peut que supprimer un premier obstacle, sans gommer les difficultés dues au change et au régime financier. Les industriels tentent de résoudre leurs problèmes comme ils peuvent, mais conservent un endettement élevé vis-à-vis des organismes d'Etat. Cette situation les défavorise et les pousse à placer leurs produits sur le marché mondial à des

prix inférieurs à ceux du marché intérieur, et à donner la préférence aux exportations qui peuvent leur apporter les devises nécessaires au fonctionnement de leurs unités. Face aux nouvelles conditions créées par la libéralisation et aux mécanismes financiers existants, ces industries pourront-elles maintenir leur compétitivité ? Leurs intentions

d'expansion seront-elles contrariées par une évolution défavorable sur le marché international ou par la création de nouvelles industries de trituration ? Enfin, cette industrie récente et dynamique, relativement bien articulée avec le marché des huiles à l'intérieur et à l'extérieur du pays aura-t-elle des chances de poursuivre son développement ?

#### BIBLIOGRAPHIE

ALMEIDA Antonio José Gaspar d' (1983). — A adesao de Portugal à CEE e o sector das oleaginosas, Boletim IAPO, Ano IX, n° 1, janvier-juin 1981. O sector dos oleos vegetais em Portugal, Boletim do IAPO, Ano XI, juillet-décembre 1983.

ALMEIDA Francisco Jose de (1977). — Perspectivas de produção e utilização da soja em Portugal », Boletim do IAPO, Ano V, n° 2, juillet-décembre.

ALMEIDA S.G., MARLOIE M., VON DER WEID (1978) — Eléments sur les liaisons entre les marchés mondiaux des viandes et les matières premières de l'alimentation animale, INRA/GEREI, Paris.

BANDARA Alvaro, JAZRA Nelly (1981). — Les politiques agraires au Portugal et les transformations du système socio-économique postérieures au 25 avril 1974. Grenoble.

BERLAN J.P., BERTRAND J.P., CHABERT J.P., LEBAS C., MARLOIE M. (1976). — Approvisionnement en protéines de l'élevage français et complexes oléo-protéagineux des Etats-Unis et du Sénégal, rapport final, INRA/GEREI, Paris, juin.

BERLAN J.P., BERTRAND J.P., LEBAS L., MARLOIE M. (1976). — Les conditions de la concurrence internationale entre arachide, soja et colza, Economie Rurale n° 116, novembre-décembre 1976.

BERTRAND J.P., LAURENT C., LECLERCQ V. (1983). — Le monde du soja. La Découverte, Paris.

BESSIS Sophie (1981). — L'arme alimentaire, Maspéro, pt. Collection, Paris.

CARVALHO Alda de (1982). — As importações de produtos agropecuarios realizadas pelos OCE/EP, D.G. de Coordenação Comercial, Ministerio da Agricultura e Pesca, Junho 1982.

CASTRO José de Mello e (1984). — Azeite e oleaginosas, Filagro 84, novembre.

CNUCED/GATT (1981). — Le champ d'expansion du commerce des huiles et autres produits oléagineux d'origine végétale entre pays en développement, Genève.

DRONNE Y., RICHARD P., SEURAT A. (1983). — Les huiles végétales alimentaires, marchés et produits, 1981-82, INRA Rungis. Tourteaux et autres matières riches en protéines, 1980, juillet 1982, INRA Rungis. Tourteaux et autres matières riches en protéines, 1982, juillet 1983, INRA Rungis.

EVANGELISTA Maria da Conceição, PONSECA Vasco Corregeador da (1981) — Alimentos compostos para animais, Banco de Fomento Nacional.

FAO (1979-80) — Situacion y perspectivas de los productos basicos, Rome.

GOLDBERG Ray A. (1968). — Agribusiness coordination, a system approach to the wheat soybean and Florida orange economies, Ed. Harvard University Press, Boston.

GRANDA German, ORLANDI Alberto (1984). — El complejo de la soja : contexto internacional y desarrollo en Espana, Revista de Estudos Agro-Sociales, janvier-mars 1984, Madrid.

IBEROL (1983). — Relatorio e contas, Iberol.

INRA, SIDO, LASIES (1980). — Les huiles végétales alimentaires - Marchés et produits.

(1981-1982) — Les huiles végétales alimentaires - Marchés et produits.

LECLERC V., TUBIANA L. (1983). — Les enjeux du conflit agricole entre la CEE et les Etats-Unis, Le Monde Diplomatique, juillet 1983.

OCDE (1980). — L'instabilité des marchés des produits agricoles, Paris.

ONTIVEROS Augustin Lopez (1978). — El sector oleicola y el olivar : oligopolio y coste de recoleccion, serie Estudios, Ministerio da Agricultura.

MARLOIE M., BRAUN G., BERLAN J.P. — L'agro-alimentaire en question, enjeux internationaux et solidarité agro-alimentaire, Economie et Humanisme, n° 267.

Ministerio da Agricultura e Pescas (1982). — Plano de mudança da agricultura, ante-projecto. Juin.

MORGAN Dan (1979). — Merchants grain, Vicking Press, New-York.

MOUCINHO da SILVEIRA R. — Alimentos compostos para animais, Banco de Fomento Nacional, 36.

Relatorio do grupo de trabalho para a liberalização de importação de produtos oleaginosas, polycopié, 1984.

REVEL Alain, RIBOUD Christophe (1982). — Les Etats-Unis et la stratégie alimentaire mondiale. Calmann-Levy, Paris.

SOARES M.A., CHEVEIRO de SOUSA (1973). — Girassol, composição e emprego dos seus produtos, perspectivas para a sua cultura, Boletim IAPO, juillet-décembre.

TAGOL (1983). — Relatorio e Contas, Tagol.

TELES Clotilde Galvao. — Industria de alimentos compostos para animais-Estimativa do subsidio estatal 74-79, INIA Caderno n° 5.

USDA. — Foreign agriculture circular, périodique.

USDA. — Weekly round up of world production and trade, périodique.

#### Sources des données :

Enquêtes directes auprès de l'Institut de l'huile et des produits oléagineux et des principales entreprises d'extraction et de raffinage des huiles (source d'information la plus importante) ; statistiques agricoles et autres de l'Institut National de Statistique. Rapports de la Banque du Portugal ; législations diverses surtout relatives au régime d'importation et au régime des prix.

#### Change du dollar par rapport à l'escudo :

1977	39,98	1982	79,64
78	46,16	83	110,95
79	48,5	84	146,56
80	49,6	85 (fév.)	179,21
81	61,71		

Source : Banque du Portugal.